



PROBEOL SAT 22 32 46

Fluides hydrauliques de synthèse, biodégradables, formulés à base d'esters saturés issus de l'oléochimie, renouvelables à plus de 50%

PERFORMANCES

Spécifications :

ISO 15380 (HEES)

DIN 51524-2

DIN 51524-3

AVANTAGES

PROBEOL SAT possède un indice de viscosité naturel élevé, ce qui réduit les variations de viscosité en fonction de la température et des propriétés d'onctuosité naturelles qui contribuent à la réduction de l'usure des organes lubrifiés.

PROBEOL SAT présente une excellente résistance à l'oxydation et une bonne stabilité thermique.

UTILISATIONS

PROBEOL SAT doit être utilisé comme fluide hydraulique dans les applications où les risques de pollution de l'environnement sont importants : milieux forestiers, proximité de cours d'eau, zones écologiquement sensibles. PROBEOL SAT peut être utilisée dans les systèmes hydrauliques fonctionnant à des températures modérées (<110°C).

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs		
			22	32	46
Masse volumique à 15 °C	NFT 60-106	kg/m ³	948	945	905
Point éclair	NFT 60-118	°C	252	258	239
Point d'écoulement	ASTM D 97	°C	-45	-48	-39
Viscosité cinématique à 40°C	NFT 60-100	mm ² /s	22.2	32.6	47.3
Viscosité cinématique à 100°C	NFT 60-100	mm ² /s	4.8	6.3	8.1
Biodégradabilité ultime	OECD 301 C, D,	%	>75	>75	60
Indice de viscosité	NFT 60-136	-	141	149	144

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VII-112-1508

Date d'édition : 29/09/2025